DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Arrondissement d'Amiens
Canton de Corbie

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE FOUILLOY

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 17 Décembre 2021

Le Vendredi 17 Décembre 2021, Le Conseil Municipal de Fouilloy, convoqué le 10/12/2021, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, SAUVAL Christèle, DESCOUTURES Sonia, LECOCQ Catherine, CAPLAIN Jessica, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie.
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, RONDOT Serge, SMERDA Stéphane, DETRE François-Xavier,
Étaient excusés : M. RICARD Rémi donne pouvoir à Me CAPON Martine, M. SAGEZ Yves donne pourvoir à Me NOIRET Isabelle, M. GRIMAL donne pouvoir à Me DEFRUIT Claudie, Me DEVAUX Katia donne pouvoir à Me LECOCQ Catherine

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le Vendredi 17 Décembre à 19h00

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :
- Délibération convention FDE réfection éclairage public Lotissement le Marché
- Délibération adhésion convention mission temporaire du CDG 80

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 05/11/2021 : 2
Nomination d'un secrétaire de séance : 2
1 - Délibération ouverture de crédit des 25% des dépenses d'investissement 2021 pour 2022 : 2
2 - Délibération modification du taux des indemnités de 2 conseillers délégués : 2
3 - Délibération contrat Parcours Emploi Compétences : 3
4 - Délibération classement de 2 parcelles privées de la commune, en public -AE195 et AE 194 : 3
5 - Délibération modification des tarifs concessions cimetière, columbarium et cavurnes : 3
6 - Délibération nouveaux tarifs restauration scolaire et gouters ALSH au 01/01/2022 : 4
7 - Questions diverses : 5

14, rue Jules Lardière – B.P. 7 – 80800 FOUILLOY
☎ : 03.22.48.12.19 Fax : 03.22.48.03.42
courriel : mairie.fouilloy@gmail.com

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 05/11/2021 :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Nomination d'un secrétaire de séance :
Proposition de Mr Sylvestre PICARD comme secrétaire de séance

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0
Le secrétaire pour cette séance est Mr Sylvestre PICARD

1 - Délibération ouverture de crédit des 25% des dépenses d'investissement 2021 pour 2022 :

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD qui demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser à ouvrir les crédits dès Janvier 2022 comme demandé chaque fin d'année par la Trésorerie :
25% des crédits ouverts au budget dépenses d'investissement 2021 (sans les remboursements d'emprunts) soit :
720 747 ;12€ - 41 000€ = 679 747,12€ X 25% = **169 936,78€** répartis sur les comptes comme suit :
- Compte 21318 Autres Bâtiments (city stade) : **49 000€**
- Compte 21534 Réseau d'électrification (renforcement de l'éclairage des passages piétons) : **30 000€**
- Compte 2152 Installation de voirie Projet Tesson (fond du city stade, parking et chemin d'accès jusqu'à la Mairie) : **90 936.78€**

Ceci est encadré par l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceci afin de pouvoir éventuellement régler des dépenses d'investissement avant que le budget 2022 soit voté.

M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

2 - Délibération modification du taux des indemnités de 2 conseillers délégués :

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier le taux d'indemnité de 2 conseillers délégués.
Le taux initialement prévu de 7.72% (enveloppe de 5858.18€) lors de l'élection du Maire est supérieur au montant de l'enveloppe globale. Il est demandé d'ajuster ce taux à 7.71%, pour que l'enveloppe globale annuelle ne dépasse pas : soit **5857,41€**
M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération et précise que ce taux sera appliqué conformément à la réglementation au 01/01/2022.

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions

3 - Délibération contrat Parcours Emploi Compétences :

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe le Conseil qu'il est nécessaire d'avoir recours à un contrat Parcours Emploi Compétence en tant qu'ATSEM à temps non complet (20h) partir du 03/01/2022 pour renforcer le service ATSEM a l'école maternelle. Il précise que des candidats ont été entretenus, et qu'une personne correspond au profil recherché, elle peut prétendre à ce contrat et disponible à partir du 03/01/2022.
M. le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

4- Délibération classement de 2 parcelles privées de la commune, en public -AE195 et AE 194 :

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET, il demande aux membres du Conseil l'autorisation de classer les 2 parcelles « privées » de la commune AE 195 et AE 194 (Les Marronniers) dans le domaine public, afin de pouvoir effectuer la viabilisation de ce terrain qui reste à vendre.
M. Le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

5-Délibération modification des tarifs concessions cimetière, columbarium et cavurnes :

Monsieur le Maire donne la parole à M. BAILLET, il expose le besoin de modifier les nouveaux tarifs du cimetière de Fouilloy au 01/01/2022. Les concessions, le columbarium et une nouveauté « les cavurnes » (petite concession de 1m X 1m pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes, comme suit :

Acquisition **concession pour les habitants de Fouilloy** :

50 ans	240€
30 ans	150€

=
Les concessions d'une durée de 30 ou 50 ans sont éventuellement renouvelables pour une durée de 30 ou 50 ans dans les même conditions tarifaires qu'une acquisition.

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'entretien des concessions sont à la charge des propriétaires.

Acquisition **case au columbarium** pour les habitants de Fouilloy :

50 ans	500 €
30 ans	300 €

Acquisition d'une **cavurne** (dim 1mX1m) pour les habitants de Fouilloy

50 ans	185€
30 ans	110€

Les cases columbarium sont éventuellement renouvelables pour 30 ou 50 ans.
Il n'y aura plus de vente aux habitants extérieurs de FOUILLOY.

Les sommes seront encaissées à l'article 70311 du budget communal par émission de titres de recettes, l'administré recevra 2 factures de la Trésorerie directement une correspondante au :

- 2/3 pour la commune et une correspondante au 1/3 pour le CCAS

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ces nouveaux tarifs applicables au 01/01/2022

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0
Remarque de Me DEFRUIT : le dernier décès qui a été déposé au jardin du souvenir n'a toujours pas de plaque avec le Nom. M. Le Maire répond que nous allons relancer les pompes funèbres.

Me DEFRUIT insiste sur le fait que le recensement du cimetière, la reprise de concessions, ainsi que le projet d'installation d'un ossuaire soient suivies et validées jusqu'à la fin, car ce dossier a un coût financier très important pour la commune et qu'il est en route depuis le mandat précédent.
Mr le Maire précise que ce dossier est bien suivi et que nous en sommes dans la phase de réalisation des devis pour lancer en réalisation l'ossuaire. L'objectif est bien de faire aboutir le dossier dans les plus brefs délais.

6- Délibération nouveaux tarifs restauration scolaire et gouters ALSH au 01/01/2022 :

M. le Maire donne la parole à M. BOCQUET, il informe le conseil que suite au nouveau Marché public de la restauration scolaire signé cet été pour 3 ans et l'inflation des prix des produits, il est nécessaire de prévoir une augmentation des repas de cantine et des goûters ALSH.
Les nouveaux tarifs ont été déterminés en fonction des prix de revient et des charges de service et de personnel en plus.

	Type	Tarif 2018	Nouveaux tarifs au 01/01/2022
REPAS	Fouilloy	3.5 €	**3.9 €**
	Extérieur	4.3 €	**4.7 €**
GOUTER	Fouilloy	0.5 €	**0.7 €**
	Extérieur	0.6 €	**0.8 €**

M. le Maire demande aux membres de bien vouloir approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 2 Mme J. CAPLAIN, et Mr S. SMERDA

- Délibération convention FDE réfection éclairage public Lotissement le Marché :

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET, il informe le conseil qu'il est nécessaire de délibérer à propos de la convention FDE concernant la modernisation de l'éclairage public « lotissement le Marché », signée le 15/12/2021 pour un montant total de 178 043.00€. Le reste à charge de la commune est de **46 852.00€.** Ce montant sera prévu au budget d'investissement 2022.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette délibération.

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

- Délibération adhésion convention mission temporaire du CDG 80 :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD, il informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir recours au service « Missions temporaires du Centre de gestion ». Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroit de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activité).
Le centre de gestion est l'employeur direct des agents mis à disposition. Ce service comprend la rémunération, les charges patronales, les heures supp, les indemnités de congés.
Celle-ci est signée pour une durée de 3 ans, elle prendra effet à partir du **20/12/2021.**

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir adopter cette délibération.

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

7- Questions diverses :

M.DETRE demande qui gère le gros-œuvre pour la création du City Stade ?
M.BAILLET : La société Colas est le maitre d'œuvre pour tous les travaux de préparation du fond, parking, et bassin rétention d'eau, la Société Argoespace s'occupe que de la structure du City Stade. Une commission des travaux est prévue début 2022.

Mme DEFRUIT précise qu'il n'y a pas eu de compte-rendu du dernier Conseil affiche dans le quartier de l'abeille.
Mr DUCROCQ : Nous ferons faire le nécessaire pour ne plus reproduire cet oubli

Mr DETRE : Pour le nouveau lotissement nous avions parlé d'un début des travaux après les fouilles soit après le mois de mars.
Mr DUCROCQ : Lors des fouilles des ossements ont été découverts. Le chantier a été arrêté et nous n'avons pas de nouvel sur le projet. Fin de l'analyse en cours car l'entreprise doit effectuer par la suite une seconde phase de fouille pour un montant supérieur à 100 000€

Mr DETRE précise qu'il a entendu parler que la pénétrante derrière Mr louis concernant l'accès au nouveau lotissement serait remise en cause dans le cadre du PLUI : Info ou intox ?
Mr BAILLET : Intox, échange fait avec la COM et COM sur le sujet ainsi que le PLUI + le notaire. Pas de modification dans le projet. On attend le retour du lotisseur
Mr SMERDA : Le commissaire enquêteur lors du retour du PLUI a émis un avis mitigé
Mr DUCROCQ : L'avis du commissaire concernait les surfaces cultivables ; Pas d'impact sur ces dernières car la surface prise a été rendue sur une autre parcelle de terrain.
Mr SMERDA : Le commissaire a recommandé un comptage sur l'autre axe pour justifier la nécessité de cette route.
Informations vérifiées après la séance avec les CR du PLUI et partagées avec Mr SMERDA : L'avis final émis par le commissaire enquêteur à ce sujet est un AVIS FAVORABLE avec une recommandations de comptage que la COM de COM prendra ou non en compte à sa convenance.

Mr SMERDA : J'ai été interpellé par une personne ce matin qui n'était pas contente d'un échange de ce jour avec vous Mr le Maire.
Mr DUCROCQ : J'ai répondu à Mme BLOIS sur le même ton qu'elle s'est exprimée à mon égard. Que des personnes expriment des questions c'est normal mais il est nécessaire que ces échanges soient respectueux et bienveillantes.

Séance levée à 20h12
Le Maire, Yves DUCROCQ

MAIRIE DE FOUILLOY (Somme)